

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS
PROCES-VERBAL EN DATE DU 22 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Dominique Auguste SCHMITT ; Jocelyne CROZET- PROIETTI ; Thierry GUINARD ; Myriam ROCHETTE ; Eric BEAUDRY ; Patricia GAIGNEUX ; Didier DELSOL ; Jean DEMOURES ; Isabelle REBUT ; Pascal DESGRANGES ; Carole FOUIN ; Eric MATHIAS ; Brigitte SOUVY ; Mathieu COQUARD ; Gersende DEPONDT ; Alexandre BETTANT ; Elsa THOLLET ; Sophie MULSANT ; Jean-Pierre ROS ; Isabelle WEISBUCH ; Wolfgang CRASTES.

Absents excusés : Anne-Sophie PRIVOLT ; Christian BOSCH.

Procurations : Anne-Sophie PRIVOLT a donné pouvoir à Wolfgang CRASTES
Christian BOSCH a donné pouvoir à Jean DEMOURES.

Nombre de conseillers en exercice : 23
21 présents, 23 votants dont 2 pouvoirs.

Désignation d'un secrétaire de séance : Wolfgang CRASTES.

I. L'ORDRE DU JOUR :

▪ Délibérations à prendre :

- INSTITUTIONNEL – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs locaux.
- RESSOURCES HUMAINES – Recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité.
- RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi administratif d'assistant administratif et technique de direction – urbanisme et opérations communales.
- AFFAIRES SCOLAIRES – Convention - Intégration d'une classe de l'IME dans les locaux de l'Ecole de Pommiers
- FINANCES - Demande de subvention au titre des amendes de police 2026
- FINANCES - Demande de subvention pour démolition et la reconstruction des vestiaires et du club-house du club de football - Le Département du Rhône au titre du Partenariat territorial 2026.
- FINANCES - Demande de subventions pour la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle - Le Département du Rhône au titre du Partenariat territorial 2026.
- VIE ASSOCIATIVE - Convention de mise à disposition d'une salle municipale au profit d'une association.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

III. DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL.

- Décision portant sur la préemption de la parcelle cadastré section AM n°0075 sis 21 chemin du Champ du Bois à Pommiers.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil municipal.

Par déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 19 mai 2026, les propriétaires d'un bien situé au 21 chemin du Champ du Bois, cadastré section AM n°0075, ont fait connaître leur intention de céder cette propriété.

Le bien étant situé dans le périmètre du droit de préemption urbain renforcé, Monsieur le Maire a décidé de déléguer à EPORA l'exercice du droit de préemption sur cette parcelle, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et aux missions foncières confiées à cet établissement.

À la suite de cette information, un échange a eu lieu entre les membres du Conseil municipal sur les enjeux liés à l'utilisation du droit de préemption et aux perspectives de développement de la commune.

Monsieur Alexandre BETTANT a exprimé des interrogations quant au recours à cet outil et à son incidence sur l'évolution future du village.

En réponse, il a été rappelé que cette décision permet à la commune de préserver des opportunités foncières et de disposer des moyens nécessaires pour étudier d'éventuels projets d'intérêt général, lesquels feraient, le moment venu, l'objet d'un débat et d'une décision du Conseil municipal.

IV. INSTITUTIONNEL :

- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs locaux.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il convient de constituer la Commission communale des impôts directs (CCID), composée du Maire et de commissaires titulaires et suppléants désignés par la Direction régionale des Finances publiques.

Il précise que le Conseil municipal doit proposer une liste de contribuables en nombre double, parmi lesquels seront désignés les commissaires titulaires et suppléants pour la durée du mandat municipal.

Cette commission intervient notamment dans les travaux relatifs à la fiscalité directe locale, à la mise à jour des bases d'imposition et à certaines opérations cadastrales.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des personnes proposées. Il indique que cette liste reprend majoritairement les personnes proposées lors du précédent mandat, afin d'assurer une continuité dans le fonctionnement de la commission, tout en intégrant plusieurs élus issus du nouveau Conseil municipal.

Après présentation de ces propositions et échanges entre les membres du Conseil, la liste des contribuables proposés est approuvée à l'unanimité.

La liste sera transmise à la Direction régionale des Finances publiques, qui procédera à la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs.

- Recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire expose qu'afin de faire face au surcroît d'activité durant la période estivale et d'assurer la continuité du service public, il est proposé de recruter deux agents contractuels sur des emplois non permanents. Le premier poste concerne le service technique. Les agents recrutés interviendront en renfort des équipes municipales pour des missions d'entretien des espaces verts et du fleurissement, de travaux de voirie, de petits travaux d'entretien des bâtiments communaux ainsi que de nettoyage des bâtiments et espaces publics. Ce poste pourra être occupé par plusieurs jeunes recrutés successivement au cours de l'été en fonction des besoins du service.

Le second poste concerne le service administratif. L'agent recruté participera à la structuration du service technique, notamment par l'élaboration de procédures internes, de fiches pratiques et de documents de référence destinés à harmoniser les méthodes de travail et à sécuriser le fonctionnement du service.

Après présentation du dossier, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création de deux emplois non permanents à temps complet pour répondre à cet accroissement saisonnier d'activité.

- Création d'un emploi permanent d'assistant administratif et technique de direction – urbanisme et opérations communales.

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un emploi permanent d'assistant administratif et technique de direction - urbanisme et opérations communales à temps complet.

Il précise que cette création de poste intervient dans le cadre du remplacement de l'agent en charge de l'urbanisme ayant fait valoir ses droits à la retraite. À cette occasion, la municipalité a souhaité faire évoluer les missions du

poste afin de renforcer les capacités administratives de la commune et d'accompagner plus efficacement la mise en œuvre des projets communaux.

Placé sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, cet emploi assurera un appui administratif et technique dans les domaines de l'urbanisme, du suivi des opérations communales et de l'accompagnement des projets de la collectivité.

Le poste sera ouvert aux cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs territoriaux. Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, il pourra être pourvu par un agent contractuel en l'absence de candidature d'un fonctionnaire remplissant les conditions requises.

Après présentation du dossier et échanges entre les membres du Conseil municipal, celui-ci approuve à l'unanimité la création de cet emploi permanent, qui sera intégré au tableau des effectifs de la collectivité.

V. AFFAIRES SCOLAIRES.

- Intégration d'une classe de l'IME dans les locaux de l'Ecole de Pommiers.

Madame l'Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires rappelle que, depuis l'année scolaire 2021-2022, une classe de l'Institut Médico-Éducatif (IME) Jean Fayard est accueillie au sein des locaux de l'école de Pommiers dans le cadre d'un partenariat associant l'IME, l'Éducation nationale et la commune.

Ce dispositif favorise l'inclusion scolaire et les échanges entre les élèves, tout en permettant aux enfants accompagnés par l'IME de bénéficier d'un environnement scolaire adapté à leurs besoins.

Il est proposé de renouveler la convention encadrant les modalités d'accueil de cette classe au sein de l'établissement. La principale évolution porte sur la durée de la convention, qui serait désormais fixée à trois années.

Après présentation des principales dispositions de la convention et échanges entre les membres du Conseil municipal, le Conseil approuve la poursuite de ce partenariat et autorise Monsieur le Maire à signer la convention actualisée ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

VI. AFFAIRES FINANCIERES

- Demande de subvention au titre des amendes de police 2026

Monsieur l'Adjoint au Maire présente le projet de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2026.

La commune souhaite solliciter une aide financière pour la réalisation d'aménagements de sécurité sur le chemin Saint-Jean. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer la sécurité routière, les déplacements des usagers ainsi que le cadre de vie des riverains.

Le coût prévisionnel de l'opération et son plan de financement sont présentés au Conseil municipal. La commune sollicite une subvention d'un montant de 25 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police 2026 ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'instruction du dossier.

- Demande de subvention auprès du Département du Rhône au titre du Partenariat Territorial 2026

Monsieur l'Adjoint au Maire présente les projets que la commune souhaite inscrire au titre du dispositif de Partenariat Territorial 2026 du Département du Rhône.

Le premier projet concerne la démolition et la reconstruction des vestiaires et du club-house du club de football. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 600 000 € HT. Une subvention de 100 000 € est sollicitée auprès du Département du Rhône.

Le second projet concerne la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à environ 1,5 million d'euros, incluant l'acquisition du bâtiment pour un montant de 445 000 €. Une subvention de 200 000 € est sollicitée auprès du Département.

Au cours des échanges, un conseiller municipal souhaite disposer d'éléments complémentaires relatifs aux projets, notamment les plans, les études et les plans de financement détaillés. Il s'interroge également sur les éventuelles obligations qui pourraient découler de l'obtention de ces subventions.

Monsieur le Maire rappelle que ces projets font l'objet d'un travail préparatoire en commission municipale et que la présente délibération vise uniquement à autoriser le dépôt des demandes de subvention. Il précise que l'obtention d'une aide financière n'entraîne pas d'obligation particulière envers le financeur, hormis le respect des règles d'utilisation des fonds publics et la réalisation des opérations subventionnées. Il rappelle que ces dispositifs ont vocation à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de projets répondant aux priorités définies par les partenaires institutionnels.

À l'issue des échanges, le Conseil municipal approuve les demandes de subvention et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants auprès du Département du Rhône ainsi qu'à signer tout document nécessaire à leur instruction et à leur suivi, par 22 voix pour et 1 voix contre.

VII. VIE ASSOCIATIVE

- Convention de mise à disposition d'une salle municipale au profit d'une association.

Le Conseiller délégué à la vie associative présente le projet de convention de mise à disposition de la salle ludique du bâtiment des associations au profit de l'association Urban Krav System pour la pratique du Krav Maga et des activités de self-défense.

Il précise que cette convention fixe les conditions d'utilisation de l'équipement communal, notamment les modalités d'occupation des locaux, les obligations de l'association, les conditions de sécurité, d'assurance et d'entretien. La mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse, selon un régime d'occupation précaire et révocable. Une participation financière de 10 € par heure d'utilisation effective est prévue.

Après en avoir délibéré par 22 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal approuve la mise à disposition de la salle au profit de l'association Urban Krav System et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

VIII. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Commission Vie Associative et Culturelle, communication :

Culture : Un retour est effectué sur l'organisation de la Fête de la musique, réalisée en partenariat avec Musikadem. Les élèves de l'école de musique ont proposé une prestation sur le thème du rock, qui a rencontré un accueil favorable du public.

Vie associative : Le conseiller délégué présente le travail de rencontre engagé avec les associations communales. À ce jour, près de vingt-quatre entretiens individuels ont été réalisés afin de mieux connaître leurs activités, leur organisation, leurs besoins et leurs projets.

La réunion plénière des associations du 15 juin a permis de présenter les orientations municipales en matière de vie associative, notamment concernant la rénovation des bâtiments communaux, la communication, la gouvernance associative, le soutien aux projets ainsi que la présentation de la future salle des festivités.

À cette occasion, un trophée de reconnaissance a été remis à l'ADMR pour son engagement au service de la population. Un appel à volontaires a également été lancé afin de constituer un groupe de travail chargé de participer à l'élaboration d'une charte associative communale dans une démarche collaborative.

Deux réunions de travail ont été organisées : l'une consacrée au projet de refonte du site internet communal, l'autre à la préparation de la rencontre avec les associations. Le dernier numéro de Pommiers Info a également été présenté. Une rencontre avec la société Infocom France a permis de découvrir différentes solutions et supports de communication financés par la publicité.

Sécurité : Une réunion travail interne est programmée le 20 juillet de 18 h 30 à 20 h 00 afin de présenter la réflexion engagée sur un éventuel projet de vidéoprotection sur la commune.

La municipalité travaille également à la réactivation du dispositif de participation citoyenne en lien avec les services de la gendarmerie.

Enfin, il est proposé qu'une présentation du Géoparc puisse être organisée lors d'un prochain Conseil municipal (septembre).

- Commission patrimoine cadre de vie :

Géoparc et patrimoine : La commission présente les actions menées dans le cadre du Géoparc Beaujolais, qui regroupe 122 communes et 31 géo-sites. Une réflexion est engagée afin de faire reconnaître un site de la commune de Pommiers comme nouveau géo-site.

L'inauguration du sentier historique de Pommiers est prévue au mois de septembre. Dans ce cadre, un projet de table d'orientation intégrée au parcours est à l'étude. Un prototype a été présenté aux membres du Conseil municipal. Le projet comprend également l'installation de panneaux d'information le long du sentier.

Environnement et biodiversité : Les actions menées avec l'association ABC21 dans le cadre du programme BiodiPom se poursuivent. Plusieurs projets de valorisation de la biodiversité locale sont en cours, notamment autour de la faune, de la flore et de la création de parcours de découverte.

La campagne de stérilisation des chats errants se poursuit.

Concernant la lutte contre le frelon asiatique, de nouveaux pièges seront déployés sur le territoire communal.

Une réflexion est également engagée sur l'utilisation des serres communales.

Patrimoine communal : Un point est réalisé sur différents aménagements en cours, notamment au niveau de la source Saint-Martin et du chemin de Pomerieux, où des travaux restent à programmer afin d'assurer la continuité du cheminement.

Salle des festivités : Les travaux de la salle des festivités se poursuivent conformément au calendrier prévisionnel. Les interventions portent désormais principalement sur les aménagements intérieurs. Le forage géothermique est achevé.

L'appel d'offres relatif aux aménagements extérieurs a été lancé. Les travaux pourraient débuter dès le mois de septembre pour une finalisation permettant une utilisation complète de l'équipement à l'occasion des vœux de la municipalité en janvier 2027.

Maison de Santé Pluriprofessionnelle : Une demande de subvention d'environ 300 000 € a été déposée auprès de l'Agence Régionale de Santé. Les professionnels de santé concernés confirment leur intérêt pour le projet. Un maître d'œuvre a été retenu afin d'engager les études opérationnelles.

En réponse aux questions d'un conseiller municipal concernant le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Monsieur le Maire précise que les études sont en cours et que les prévisions de financement continuent d'être affinées. Il rappelle que le dossier n'est pas encore au stade de la consultation des entreprises et qu'aucun dossier de consultation des entreprises (DCE) n'a été établi à ce jour.

Urbanisme et prospective : Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) poursuit son accompagnement de la commune dans le cadre de la réflexion prospective sur l'habitat et le développement du village. Une présentation de l'étude pourrait être organisée lors d'un prochain Conseil municipal, probablement au mois de septembre.

Aires de jeux : Un contrôle a mis en évidence des non-conformités sur certains jeux extérieurs. Un groupe de travail sera constitué afin d'analyser les observations formulées, d'étudier les solutions de mise en conformité ou de remplacement et de définir les futurs aménagements.

Médiathèque : L'installation d'un système de climatisation est en cours à la médiathèque. Une fois l'équipement opérationnel, le bâtiment pourra notamment être mis à disposition des personnes vulnérables lors des épisodes de fortes chaleurs.

- Commission enfance et jeunesse :

- La commission poursuit ses travaux sur le règlement intérieur de la cantine scolaire. Une réflexion est également engagée sur le coût du service de restauration scolaire afin de disposer de tous les éléments nécessaires avant toute éventuelle évolution.

- Un retour positif est effectué sur le spectacle de fin d'année des classes maternelles, réalisé avec l'intervenante musicale.

- Le concours de boules carrées organisé sur le temps méridien a rencontré un vif intérêt de la part des enfants. Toutefois, la finale a dû être annulée en raison des conditions météorologiques.

- Une journée portes ouvertes de la cantine a été organisée en présence de représentants du prestataire de restauration scolaire, permettant aux familles de découvrir le fonctionnement du service.

- L'adjointe a également participé à une réunion consacrée à la scolarisation des familles itinérantes.

- Concernant la crèche, un bilan de fonctionnement a été présenté. La structure enregistre une forte demande d'accueil, notamment pour les mercredis, ce qui conduit à ne pouvoir satisfaire l'ensemble des sollicitations.
- Un point est également réalisé sur le dernier Conseil d'école. Il ressort un climat scolaire globalement positif. Plusieurs échanges ont porté sur les fortes chaleurs dans les locaux. Dans ce cadre, un diagnostic des bâtiments scolaires est en cours à l'échelle intercommunale afin d'identifier les solutions susceptibles d'améliorer le confort thermique des usagers.
- Enfin, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) tiendra ce samedi, sa dernière réunion avant la période estivale. Une chasse au trésor est en préparation dans le village. La municipalité souhaite également poursuivre la dynamique engagée en proposant aux futurs élèves de sixième d'intégrer le futur groupe adolescents.

- Activités des structures intercommunales : Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes poursuit la finalisation de son plan de mandat ainsi que de sa prospective financière pour la durée du mandat.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, un diagnostic du territoire est actuellement en cours de réalisation afin d'identifier les besoins de la population et les enjeux de santé publique.

La prochaine réunion communautaire sera consacrée à l'installation des différentes commissions thématiques. Les conseillers municipaux ont été invités à s'inscrire dans les groupes de travail et commissions correspondant à leurs domaines d'intérêt.

IX. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Cérémonie du 14 juillet : Les festivités nationales seront organisées le 13 juillet 2026. À ce jour, aucune consigne particulière n'a été communiquée par les services de l'État concernant l'organisation de cette manifestation.
- Dépôts sauvages : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux dépôts sauvages de viande ont récemment été constatés sur le territoire communal. Des plaintes ont été déposées. Dans le premier dossier, l'auteur des faits a pu être identifié. La commune engagera les démarches nécessaires pour obtenir réparation du préjudice subi.

Fin du Conseil : 22h15

Fait à Pommiers,
Le 22 juin 2026

Le Maire,


Dominique Auguste SCHMITT



Le secrétaire de séance


Wolfgang CRASTES